

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire sur le territoire des Communautés de communes de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé.

Cahier des charges pour une étude de faisabilité d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire

PREAMBULE ET CONTEXTE DE L'ETUDE

L'ADIRA a initié une démarche de mobilisation des acteurs des territoires, nommée « Territoires Intelligents ».

Le principe est, sur un territoire donné, de mener une réflexion collective permettant de déterminer à partir de ses atouts, les choix des marchés à cibler, et de rechercher des potentiels de croissance.

Ces derniers sont élaborés à partir du retour des acteurs. Ceux-ci doivent être nécessairement divers et issus de différents secteurs : élus, économie marchande ou non, monde académique, associatif.

- Sur la Vallée de la Bruche, elle concerne à ce jour plusieurs partenaires, Communautés de Communes, Pays Bruche Mossig Piémont, Maison Familiale et Rurale de Saâles, commune de Saales...
Le travail a débuté par des entretiens auprès d'un panel d'acteurs publics et privés ayant un lien avec le territoire d'étude. Il a d'ores et déjà permis de déceler plusieurs axes de travail.
L'un de ces axes réside dans la diversification agricole et le développement du secteur agroalimentaire.
- Sur le Val de Villé, ce territoire présente des caractéristiques propres susceptibles d'appuyer en partie son développement sur ces filières, en s'adossant d'une part sur les producteurs, les transformateurs et les industriels locaux. Il s'agit de les accompagner dans leurs projets de valorisation ou de développement, mais aussi de permettre à de nouveaux entrants de s'installer sur le territoire.

Dans le même temps, une étude sur l'ensemble du Massif, portée et réalisée par la Chambre d'Agriculture des Vosges et appuyée par le Commissariat au Massif s'attache à la diversification agricole en étudiant différentes filières comme les petits fruits, l'apiculture, l'héliciculture.

Elle devrait aboutir, à la fin de cette année à la proposition de fiches d'actions et de développement de ces mêmes filières. Elles seront, probablement, compte tenu de la dimension du territoire d'étude, assez larges et génériques.

La maîtrise d'ouvrage de cette étude sera portée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.

. L'étude aura comme périmètre de travail, le territoire des deux Communautés de Communes de la Bruche et du Val de Villé.

L'étude est impulsée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'ADIRA et les Communautés de Communes de la Vallée de la Bruche et de Villé

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire sur le territoire des Communautés de communes de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé.

OBJET DE L'ETUDE

L'étude doit permettre de bien définir les moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement et l'accompagnement de projets dans le domaine agricole et agroalimentaire sur le territoire de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé. L'objectif attendu est de pouvoir mettre en place des outils permettant aux entreprises locales de se diversifier et de valoriser au mieux leurs produits et à de nouveaux entrants de pouvoir s'y installer.

Ainsi, elle a pour objet de cerner la faisabilité d'un outil de type incubateur et/ou accélérateur agricole et agroalimentaire qui pourra prendre une forme physique si nécessaire mais aussi fonctionner sous forme de réseau.

A ce titre la notion de réseau de partenaires semble essentielle car elle peut conduire à privilégier l'utilisation de matériels, expertises et compétences existants sur et en dehors du territoire. De même, les notions de gouvernance et d'intelligence collective sur le territoire devront être abordées, car elles conditionneront la réussite du projet.

Il conviendra donc de déterminer quelles entreprises pourront être partenaires et dans quelle mesure elles pourront apporter des compétences, expertises, réseau de distribution, mise à disposition d'équipements...

Il est à noter que la dimension agricole du projet pourra également avoir pour effet d'introduire la notion de mise en réseau du foncier agricole.

Le bureau d'étude traitera deux problématiques de base et croisera les réponses obtenues :

- Si une meilleure valorisation des produits agricoles passe par des innovations dans la conception, la transformation, la commercialisation, la distribution, le packaging, le marketing, ..., comment l'outil projeté peut-il y répondre ?
- Comment favoriser le nombre de projets : trouver des porteurs de projets extérieurs et/ou inciter les entreprises existantes ?

ELEMENTS DE CADRAGE

Une des spécificités de cet accélérateur serait, dans son fonctionnement, de s'inscrire dans un réseau composé par exemple :

- D'entreprises ayant la volonté et la capacité d'amener expertises, réseau de distribution, logistique, équipements,
- D'entreprises ayant des besoins de partage d'infrastructures,
- D'un centre de ressources (formation, appui technique, ...)
- De partenaires académiques et techniques : université, écoles, ARIA, AERIAL, etc.
- De débouchés commerciaux.

La question de la logistique est également essentielle. Elle revêt deux aspects, une logistique de proximité géographique et l'autre plus classique en lien avec des plates formes de distribution, existantes ou à créer. Dans les deux cas la question d'un rapprochement avec les entreprises déjà présentes sur les territoires sera essentielle. Elle sera couplée avec des problématiques de rentabilité :

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire sur le territoire des Communautés de communes de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé.

volumes produits et valeur ajoutée des productions (produits simples ou élaborés, produits de la nutrisanté,).

CONTENU DE L'ÉTUDE

L'étude a pour fonction de servir d'aide à la décision, elle devra permettre aux décideurs de mesurer les conditions de l'opportunité et de faisabilité de l'opération.

La finalité du projet est de proposer un outil (physique et/ou réseau) structurant aux acteurs économiques, l'incubateur / accélérateur. Il doit répondre à des besoins, existants ou émergents.

A cet effet, un travail de définition et d'ajustement du projet sera à mener avec le Comité de Pilotage de l'étude. L'utilisation de l'accélérateur à court et moyen terme est une condition déterminante de réussite du projet.

Le bureau d'étude portera des investigations et recherches afin de réaliser des propositions sur les points suivants :

- Analyse du projet dans le contexte économique local et les potentialités de production, notamment en lien avec l'étude de diversification agricole en cours sur le Massif Vosgien.
- Caractérisation, dans les grandes lignes, des pistes à suivre pour favoriser l'innovation dans le but d'une meilleure valorisation des produits
- Recensement des potentialités sur le territoire en termes de mutualisation d'équipements, d'expertises, ...
- Définition des éléments et équipements nécessaires à l'innovation de valorisation, non présents sur le territoire ou alors non mutualisables mais qui nécessitent une proximité
- Proposition d'organisation et de mobilisation des réseaux gravitant autour de l'incubateur/accélérateur : entreprises, partenaires, centre de ressources.
- Evaluation du potentiel de projets agricoles et agroalimentaires et de l'attractivité de cet incubateur/accélérateur sur les territoires environnant, voire à une échelle régionale afin d'évaluer les perspectives de développement.
- Détection de réseaux à mobiliser pour communiquer et informer les porteurs de projets de l'existence de l'outil
- Définition des débouchés envisageables, de proximité ou autres ? Il s'agira d'inclure également la question de la création d'une logistique de proximité destinée à véhiculer de petits volumes de production.

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire sur le territoire des Communautés de communes de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé.

METHODOLOGIE – RENDU

Le bureau d'études inclura dans son offre une proposition de méthodologie de travail et mobilisera toutes les sources de données et moyens d'investigations afin d'établir une analyse du projet et de répondre aux éléments ci-dessus relevés.

Idéalement, elle permettra une mobilisation des acteurs de terrains pour maîtriser les données, éclairer les problématiques et confronter le projet aux réalités du territoire.

Le bureau d'étude proposera des rendus intermédiaires à un Comité de Pilotage.

L'animation du Comité de Pilotage et les documents d'études traiteront les points ci-dessous :

- Cet équipement/réseau est-il pertinent ?
- Peut-il avoir un impact économique significatif ?
- Comment doit-on alors accompagner le projet, quelles sont les conditions de réussite ?

Ces points seront notamment éclairés par la présentation de scénarios de création d'une offre. Faut-il privilégier un incubateur, un accélérateur, un hôtel d'entreprises agricoles, un réseau plutôt qu'un lieu physique unique ?

DUREE DE L'ETUDE, SUIVI

Le bureau d'étude retenu travaillera tout au long de sa mission avec un Comité de Pilotage composé de membres, élus et techniciens, représentant les collectivités et structures associées au projet (Département, Etat, ADIRA, Chambres d'Agriculture, Communautés de Communes).

Il assurera l'animation de ce Comité de pilotage et proposera dans son offre une méthodologie en ce sens.

CALENDRIER DE L'ETUDE :

Durée de 6 mois à compter de l'ordre de service de démarrage

MODE DE PASSATION DE MARCHE

Type de procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée et soumise aux dispositions de l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics. Il suit les dispositions de l'article 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 concernant les marchés à tranches.

Le présent marché n'est pas alloti en raison de la nature de l'achat (prestations intellectuelles) nécessitant une cohérence d'ensemble dans la réalisation de la prestation.

Le présent marché comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Sous-traitance

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire sur le territoire des Communautés de communes de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé.

Si le prestataire souhaite sous-traiter certaines tâches, il devra mentionner son (ou ses) sous-traitant(s) dès l'établissement de son offre.

L'acceptation d'un sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance sont mentionnés dans un acte spécial signé par le pouvoir adjudicateur et par le prestataire qui conclut le contrat de sous-traitance.

Prix - Variation dans les prix - Règlement des comptes

Type de prix

Les prestations sont traitées à prix global et forfaitaire.

Etablissement du prix

Les prix du marché sont établis en euros hors les Taxes à la Valeur Ajoutée (TVA). Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution et de la maîtrise de la qualité des prestations, Y compris les frais généraux, impôts et taxes, et assurer à l'entrepreneur une marge pour risques et bénéfice.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

La selection des offres s'effectuera en deux temps.

Un examen sur dossier permettra d'évaluer:

- La pertinence de la réponse à la problématique posée
- La méthodologie de projet et de concertation
- Les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif
- Les compétences associées au projet
- Les références dans des travaux similaires
- La proposition financière

Critères de jugement des offres:

a) une proposition financière sur la base de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) en € (pondération: 40 %).

b) un mémoire méthodologique (pondération 60 %) contenant:

- la composition de l'équipe et les compétences: présentation des CV uniquement des personnes identifiées intervenant dans le cadre de la présente mission (pondération: 15 %);
- le planning détaillé de la mission par étape et par prestation (pondération: 10 %);
- une présentation argumentée de la prestation décrivant (pondération 35 %):
- la compréhension de la mission par le prestataire;
- la prise en compte des contraintes de délais pour le rendu de chaque étape
- la méthode de travail qui sera employée et justifiée quant à l'organisation des différents intervenants;
- le contenu des visites de terrain
- toute autre information que le prestataire jugera utile de verser à l'argumentaire

S'il devait y avoir une égalité dans la notation finale, l'entreprise ayant la meilleure note technique sera mise en avant.

A l'issue de cette phase, trois prestataires au minimum seront retenus en vue d'un entretien.

La rencontre avec les équipes retenues permettra :

- De présenter les caractéristiques de la méthodologie de projet
- D'évaluer la pertinence des moyens de concertation et d'animation participative
- De répondre aux questions en suspens

Cahier des charges pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un accélérateur de projet agricole et agroalimentaire sur le territoire des Communautés de communes de la Vallée de la Bruche et du Val de Villé.

- De percevoir la sensibilité de l'équipe et sa cohérence avec les attentes de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et des partenaires

Cette rencontre permettra de finaliser la sélection et de désigner l'équipe retenue pour le projet.

La Communauté de communes se réserve le droit de négocier les prestations proposées.

-